

Motion du 16 mai 2023 des coordonnateurs ULIS et AESHco

Nous, les 37 enseignants et AESH de dispositifs ULIS, réunis en stage de formation syndicale avec le SNUDI FO 76 le jeudi 16 mai 2023, dénonçons les conditions de travail auxquelles nous sommes confrontés.

Au niveau national, la mise en place des pôles ressources, en lieu et place des prises en charge réelles des élèves, met en péril, à court terme, nos missions d'enseignants et d'AESH sous couvert d'inclusion systématique. Les coordonnateurs ULIS refusent de devenir des coachs de l'école inclusive faisant porter aux personnels la responsabilité de l'échec de l'Ecole inclusive.

Nous dénonçons la volonté du Président Macron et son Ministre Ndiaye de créer un « métier d'accompagnant à la réussite éducative » dans le cadre de l'acte 2 de l'école inclusive. Alors que nous sommes déjà rémunérés sous le seuil de pauvreté, cette annonce, qui sous-entend que nos missions seraient interchangeables, est un mépris supplémentaire de la part de ce gouvernement envers les AESH.

Nous refusons que la formation initiale et continue pallie le manque d'enseignants spécialisés. Nous revendiquons le retour à une formation des enseignants spécialisés par options et la mise en place d'une formation de qualité pour les AESH, sur temps de travail.

Au niveau académique, nous n'acceptons pas la remise en cause de notre statut avec la mise en place d'un mouvement inter-degré pour accéder aux postes ULIS collège, dorénavant devenus des postes profilés. Nous revendiquons la possibilité pour tous les PE d'accéder aux postes ULIS collège et Lycée via le mouvement intra-départemental. Il est inacceptable que des contractuels soient positionnés sur ces postes alors que des enseignants titulaires souhaitent les occuper.

Au niveau départemental, nous dénonçons le non-respect de la circulaire de 2015 qui fixe la réglementation en matière d'effectifs dans les ULIS. L'accueil des élèves, dans nos dispositifs, au-delà des 12 élèves réglementaires en élémentaire et des 10 dans le secondaire, ne permet plus l'individualisation des projets et l'accompagnement personnalisé de ces élèves à besoin particulier. Nous exigeons le respect de la réglementation.

Parallèlement, le démantèlement des structures et établissements spécialisés nous amènent à accueillir dans nos dispositifs des élèves en attente de place dans les IME ou les ITEP ou dont le profil correspond à ce public sans qu'il y soit notifié. Ces conditions d'accueil ne sont ni appropriées, ni salvatrices. Elles viennent, au contraire, nuire au bon fonctionnement de nos dispositifs et rendent nos conditions d'exercice trop difficiles.

Par ailleurs, la pénurie d'AESH nous conduit souvent, en tant qu'AESHco, à endosser le rôle d'AESHi ou AESHm pour tout le dispositif ULIS. Imposer une telle mesure est une méconnaissance de nos missions et rend l'accompagnement des élèves en situation de handicap insuffisant et inefficace.

Au niveau local, nous rejetons la proposition de la Direction Académique de mettre en place « un coordonnateur ULIS en réseau » sur le RPI de Terres de Caux. Cette proposition, qui n'existe nulle part ailleurs, est en totale déconnexion avec la réalité du terrain. La responsabilité de l'administration est de garantir le fonctionnement du service public d'éducation, nous considérons qu'une telle proposition ne permet aucun fonctionnement de dispositif ULIS.

Nous considérons que ce n'est pas « l'acte 2 de l'Ecole inclusive » qui améliorera nos conditions de travail et l'accueil des élèves en situation de handicap mais bien la satisfaction de nos revendications.

C'est pourquoi, nous demandons :

- un vrai statut, un vrai salaire, un temps plein pour 24h pour les AESH,
- la création des postes d'AREH à hauteur des besoins et l'abandon du projet de regroupement des AESH et des AED en un « métier d'accompagnant à la réussite éducative »
- le maintien de toutes les structures et établissements spécialisés et la création immédiate de places à hauteur des besoins,
- le retour à la prise en charge réelle des élèves par les enseignants spécialisés et l'arrêt de la culpabilisation des personnels via les pôles ressources,
-
- l'ouverture de postes spécialisés à hauteur des besoins et la possibilité pour tous les enseignants qui les occupent d'accéder à la formation de spécialisation,
- le retour à une formation d'enseignants spécialisés par options,
- la possibilité pour tous les PE d'accéder aux postes ULIS collège via le mouvement intra-départemental,
- le respect de la réglementation en matière d'effectifs dans les ULIS,
- l'abandon de toute tentative d'implantation de « coordonnateurs ULIS en réseau ».

Pour : 37 Contre : 0 Abs : 0